

**La CGT MEL vous souhaite une bonne cérémonie  
des retraité-e-s et des médaillé-e-s...**

# **MAIS VOICI LE REVERS DE LA MÉDAILLE**



Chère et cher collègue, médaillé-e-s, retraité-e-s.

Vous avez toutes et tous reçu de la CGT il y a quelques semaines, un courrier de félicitations pour votre médaille du travail ou pour l'ensemble de votre carrière pour celles et ceux qui partent en retraite. Certain-e-s nous ont remerciés. Aujourd'hui, samedi 6 décembre 2025, la MEL à travers son Vice Président Christian MATHON vous fera un beau discours. Sachez cependant que la CGT a été sanctionnée pour le simple fait de vous avoir adressé ce courrier, et que notre boîte mail a été désactivée tant que nous ne nous serons pas excusés ! voilà la réalité derrière ces belles paroles ! voilà le revers de la médaille !

Félicitations une nouvelle fois et très belle journée avec vos proches !

Frédéric PARISOT  
Secrétaire général de la CGT MEL

Lille, le 6 décembre 2025

## **MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE**

Christian MATHON  
/ 19ème Vice-Président  
Gestion des Ressources Humaines et  
Administration

Réf. CM/BH/OD/PB/25

Monsieur le Secrétaire général,  
Syndicat CGT-MEL

Dossier suivi par :  
Pierre BLONDÉL

Tél. : 06.30.46.35.30  
Mail : pblondel@lillemetropole.fr

Objet : Cr CGT

Monsieur le Secrétaire général,

Par un courrier en date du 20 avril 2025, j'attirais une nouvelle fois votre attention sur le nécessaire respect des dispositions de notre protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux.

... Par ailleurs, il m'a été porté à connaissance l'utilisation par la CGT du courrier interne pour adresser de la propagande syndicale non-sollicitée auprès de près de 150 agents invités à la cérémonie des médaillés 2026, la encore en contradiction avec les dispositions de notre protocole d'accord qui proscrit explicitement tout envoi en nombre.

Par conséquent, je vous informe de ma décision, prise à titre conservatoire, de suspendre l'accès à votre boîte mail syndicale pour une semaine. Il en sera ainsi jusqu'à réception d'un courrier écrit de votre part matérialisant votre engagement à respecter les dispositions du protocole d'accord, et à vous limiter aux moyens d'actions qui vous sont mis à disposition, parmi lesquels l'utilisation de votre newsletter syndicale, l'organisation d'heures d'information syndicale, ou l'affichage sur les panneaux dédiés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christian MATHON

Le Président de la Métropole Européenne de Lille  
Pour le Président  
Le Vice-président délégué  
Le 03/12/2025  
Christian MATHON